DIC : DOCUMENT D'INFORMATION CLÉS

Ofi Invest Actions Solidaire France PART C/D • ISIN : FR0000427452 • 16 mai 2025

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Ofi Invest Actions Solidaire France PART C/D • ISIN : FR0000427452

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe
Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris
Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site http://www.ofi-invest-am.com

L'Autorité des marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP 92-12) et règlementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025

En quoi consiste ce produit?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs : Le Fonds est un Fonds Nourricier du Fonds Ofi Invest France Equity. L'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'Actif Net du Fonds dans les parts N-D de l'OPCVM Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités.
En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier Ofi Invest Actions Solidaire France sera inférieure à celle des parts N-D de l'OPCVM Maître Ofi Invest France Equity

Objectifs de l'OPC Maître :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à celle du SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis sur la période de placement recommandée de 5 ans.
L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille largement diversifié sur la base d'un processus d'investissement basé sur la sélection de titres suivant une approche « bottom- up » au sein d'un univers constitué principalement de valeurs françaises de tout type de capitalisation. Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque, et de construire un portefeuille équilibré. Pour cela, les gérants analysent en détail les fondamentaux des entreprises, afin d'évaluer leur croissance soutenable à moyen terme et leur potentiel de création de valeur (rentabilité des capitaux investis).
Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% de son actif net sur le marché d'actions français.
En raison de son éligibilité au régime fiscal au PEA et de sa classification « Actions de pays de la zone euro », il est investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale et au minimum à hauteur de 30% en actions de sociétés dont le siège social est en France et à hauteur de 10% dans des actions de sociétés de TPE (Très Petite Entreprise), PME (Petite et Moyenne Entreprise) ou ETI Françaises (Entreprise de taille intermédiaire).
Le Fonds peut également investir en actions de la zone euro dans la limite de 25% de l'Actif Net et jusqu'à 10% de son actif net dans des titres hors de la zone euro.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP, les PME, ETI et TPE retenues sont considérées comme les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.
A l'intérieur de ces 10%, entre 5% et 10% des actifs d'Ofi Invest France Equity devront être investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332- 17-1 du Code du travail. Ces entreprises sont des structures non cotées de l'économie sociale et solidaire à forte utilité sociale/sociétale ou environnementale.
Les investissements peuvent prendre la forme de prise de participation dans des fonds à impact social ou de financement d'entreprises ou d'associations à utilité sociale.
Le Fonds s'efforcera de participer à 5 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse concernant des sociétés dont le siège est situé en France.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds ou dans les périodes où le gérant anticipe une baisse du marché actions français, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.
La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré). Les interventions du Fonds pourront se faire : soit en couverture du risque « actions » du portefeuille - tout en respectant la contrainte d'exposition permanente sur le marché des actions -, soit en vue d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, des actions ou des indices de marché par l'utilisation des instruments tels que les contrats futures, options ou swap.

L'exposition nette du Fonds pourra être portée au maximum à 120% de l'actif net, par l'utilisation d'instruments dérivés ». Le recours aux instruments dérivés sera effectué dans la limite maximum d'engagement d'une fois l'actif net.

Indicateur de référence : La performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice de référence retenu est l'indice SBF 120. L'indice SBF 120 (code Bloomberg SBF120NT Index) est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif dereproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

Modalités de souscription-rachat : L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts. Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées par le Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale avant 10 heures chaque jour de calcul de la valeur liquidative et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les virements de fonds s'effectuent le deuxième jour de bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour..

Investisseurs de détail visés : Cette catégorie de part C/D s'adresse à tous souscripteurs souhaitant investir dans un portefeuille diversifié sur les risques des marchés actions et obligations. Cet investissement est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de cinq ans minimum. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Fonds. Les parts du Fonds ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus).
La Société de Gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce FCP peut ne pas convenir aux investisseurs envisageant de retirer leur apport en 5 ans.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Direction Juridique
22 rue Vernier - 75017 Paris - France

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france. org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :
- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure
- de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de
- transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à
- son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Exemple d'investissement : 10.000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	1 125 €	1 169 €
	Rendement annuel moyen	-88.75 %	-34.90 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 752 €	8 270 €
	Rendement annuel moyen	-22.48 %	-3.73 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 371 €	12 024 €
	Rendement annuel moyen	3.71 %	3.75%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	15 353 €	15 155 €
	Rendement annuel moyen	53.53 %	8.67 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :
- entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020 pour le scénario défavorable ;
- entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 31/12/2018 et le 31/12/2023 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons 2uppose :
- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €) :

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	341 €	1088 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.43 %	1.91 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.67% avant déduction des coûts et de 3.75% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	2.0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 198 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.40%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	140€
Coûts de transaction	0.03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :
- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents**

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Les informations sur les performances passées du FCP présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scenarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am/produits**

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.